

L'infirmier et la e-santé

Mme Anne-Sophie Paquet, Conseillère soins infirmiers FCSD, référente e-santé et formatrice e-santé

22 novembre 2022
Libramont

PLAN

- Intro
- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- Consentement et liens thérapeutiques
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- Démo
- Questions-réponses

- **Intro**
- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- Consentement et liens thérapeutiques
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- Démo
- Questions-réponses

Intro

Pourquoi aborder cela dans cette formation ?

- Contextualisation du RSW au regard de l'obligation d'une communication obligatoire avec le(s) médecin(s) impliqué(s) dans les soins de plaies
- Nous allons aborder :
 - La Roadmap e-santé 3.0 (anciennement "plan e-santé")
 - Les réseaux de santé avec un accent sur le Réseau Santé Wallon (RSW)



- Intro
- **Le plan e-santé national**
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- Consentement et liens thérapeutiques
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- Démo
- Questions-réponses

Le plan e-santé national

Roadmap e-santé 3.0

- Le premier Plan e-Santé s'étendait sur la période 2013-2018 et a entretemps été actualisé en 2015. Ce plan comprenait 20 points d'action qui s'adressaient aussi bien aux pouvoirs publics qu'aux prestataires de soins et aux patients. Il ressort d'une évaluation faite par la CIM que 72% des objectifs définis dans le plan 2013-2018 ont été réalisés.
- La stratégie initiale du plan e-santé doit permettre :
 - D'éviter les doubles encodages et le support papier inutile
 - De libérer les professionnels des tâches administratives ou superflues afin de concentrer toutes les ressources sur le patient
 - D'accroître la sécurité et la qualité des soins dispensés par une meilleure connaissance de l'ensemble du dossier patient
 - D'assurer la cohérence des systèmes technologiques et de la terminologie médicale utilisés entre les différentes régions du pays
 - D'exploiter pleinement l'informatique afin de réaliser la politique de santé.

Le plan e-santé national

Roadmap e-santé 3.0

- Janvier 2019 : approbation de la Roadmap eSanté 2019-2021 par la Conférence interministérielle Santé publique (CIM SP)
 - *En adoptant ce plan, les 8 ministres de la CIM confirment et renforcent leur engagement à poursuivre la transformation digitale des soins de santé en Belgique sur la base d'un partenariat mutuel, mais aussi avec les acteurs de terrain.*
- Objectifs du nouveau plan d'action :
 - *La poursuite de la coopération interfédérale en matière de stratégie eSanté et la poursuite de l'optimisation du modèle de coopération*
 - *poursuivre là où c'est utile, ajuster si nécessaire, et finaliser de manière systématique les projets en cours et/ou les étendre à de nouveaux groupes-cibles ou champs d'application*
 - *renforcer le focus sur l'excellence opérationnelle et en assurer le suivi en vue d'améliorer sans cesse la disponibilité et la performance des systèmes et outils utilisés par le patient et le prestataire de soins*
 - *porter une attention accrue envers les initiatives européennes et internationales en matière d'eSanté*
 - *Sur la base de ces principes, 7 clusters de 44 projets interdépendants ont été identifiés. Une ambition et des objectifs clairs étaient convenus pour chacun d'entre eux.*

Le plan e-santé national

Roadmap e-santé 3.0

Sur base de ces principes, 7 clusters et 44 projets interdépendants ont été identifiés



Cluster 0
Fondements



Cluster 1
Transversalité



Cluster 2
Support



Cluster 3
Excellence opérationnelle



Cluster 4
Prestataires de soins et
institutions de soins



Cluster 5
Le patient en qualité de copilote



Cluster 6
e-Santé et Mutualités

Le Plan d'action eSanté 2019-2021 décrit, pour chacun des 7 clusters et des 44 projets, la situation actuelle, la situation souhaitée ainsi que les principaux défis à relever pour atteindre cette situation souhaitée. Un directeur de programme a été nommé, ainsi que des chefs de projet pour chacun des 44 projets, afin de traduire les ambitions du plan eSanté en plans de travail concrets. Des mécanismes de concertation avec les patients, les prestataires de soins, l'industrie, les mutualités et d'autres parties prenantes existent et seront soutenus par la direction du programme.

Ces 7 clusters sont :

- **Les fondements du paysage de l'eSanté:** il s'agit par exemple de la gestion et de l'évolution des principes et des systèmes de consentement informatisé des patients, de la matrice d'accès aux services et aux informations d'eSanté pour les prestataires de soins, de la gestion et de l'utilisation des services fondamentaux, des normes terminologiques et techniques utilisées... Cela signifie que les mêmes règles et accords s'appliquent aux patients, aux prestataires de soins et aux fournisseurs de logiciels.
- **Les aspects transversaux du plan eSanté:** par exemple, assurer une communication appropriée, de même que garantir une bonne gestion et un bon suivi des projets en surveillant étroitement leur cohérence.
- **Le soutien à la mise en œuvre:** cela concerne par exemple la politique menée en matière d'incitants pour que les prestataires de soins recourent aux services d'eSanté.
- **L'excellence opérationnelle:** au cours de la période 2013-2018, nous sommes passés, pour de nombreux projets d'eSanté, de la phase « idée » à leur développement et à leur application réelle sur le terrain. Un certain nombre de problèmes et de préoccupations ont également été identifiés, par exemple en ce qui concerne la stabilité des systèmes et les niveaux de qualité à atteindre. Comme indiqué plus haut, la CIM estime que l'amélioration de l'excellence opérationnelle constitue un point de travail important ; c'est pourquoi le Plan d'action comporte également des projets concrets visant à assurer une mise en œuvre harmonieuse des nouveaux outils et systèmes, tant avec une infrastructure technique solide/fiable qu'avec des initiatives de soutien et d'accompagnement pour tous les acteurs : citoyens, prestataires de soins, fournisseurs de logiciels...
- **Les prestataires de soins et les établissements de soins:** ce cluster comprend une série de projets visant à réaliser des services à valeur ajoutée pour les prestataires de soins, tels que des outils d'échange de données multidisciplinaires et transmuraux, la poursuite du développement des prescriptions électroniques, le développement du DPI dans les hôpitaux, la mise en œuvre de l'instrument BelRai... Comme on peut le constater, il s'agit dans une large mesure de projets qui avaient déjà été lancés dans le Plan d'action précédent et qui sont à présent réalisés et étendus.
- **Le patient comme copilote:** ce cluster comprend les projets d'eSanté qui visent directement le patient. Il s'agit par exemple de la poursuite du développement du portail de santé personnel MaSanté (Personal Health Viewer), avec l'ambition qu'un citoyen, par le biais d'un portail d'entrée unique, accède à toutes les informations électroniques existantes de son dossier de santé, quelle qu'en soit la « source ». Les citoyens auront également la possibilité de gérer directement leur déclaration sur le don d'organes.
- **Mutualités :** un cluster spécifique du plan eSanté vise les mutualités auprès desquelles une série de projets sont en cours dans le domaine de la transformation numérique des processus administratifs avec les prestataires de soins de santé, les patients et les pouvoirs publics, tels que eAttest, eFacturation, la numérisation des accords et des autorisations tels que les médicaments du Chapitre IV...

- Intro
- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- Consentement et liens thérapeutiques
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- Démo
- Questions-réponses



Patients

Mettez toutes les chances de votre côté en partageant vos données de santé via le Réseau Santé Wallon. Il permet aux professionnels de la santé qui vous soignent d'avoir une vue globale et immédiate sur votre santé.

- Je m'informe
- Je m'inscris
- Je me connecte

 **JE ME CONNECTE**



Professionnels de la santé

Le Réseau Santé Wallon a été conçu par les professionnels de la santé au service de la prise en charge de la santé du patient.

- Je m'informe
- Je m'inscris
- Je me connecte

 **JE ME CONNECTE**

Objectifs initiaux du RSW (en 2006)

- Interconnecter les Dossiers Médicaux Informatisés
- Permettre à chaque médecin de consulter les documents (données à caractère personnel) disponibles pour un patient
- Permettre à chaque médecin de mettre un dossier résumé (le Sumehr) à disposition dans le coffre-fort de Réseau Santé Wallon
- Ouvrir l'accès à la multi-disciplinarité

Objectifs initiaux du RSW

- Ne pas réinventer l'existant
- Ne pas centraliser les données (inutilement)

Gouvernance

- Fondation asbl FRATEM (2008)
- Autorisation Ordre des médecins (2009)
- Autorisation Commission Vie privée (2009)
- 1^{er} audit sécurité externe (2010)
- Démarrage en production (2010)
- 2^{ème} audit sécurité externe (2015)
- Décret wallon voté en octobre 2015
- Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016



Sécurité du RSW

- Audit de sécurité en 2010
- Audit de sécurité en 2014 (avec tests de pénétrations, analyse de la gouvernance, etc...)
- Planification du plan de sécurité pour 2015
- Engagement d'un CSSI (budget de 60.000€/an +-)
- GDPR (RGPD), 25 mai 2018
- DPO, Tests de sécurité annuels etc



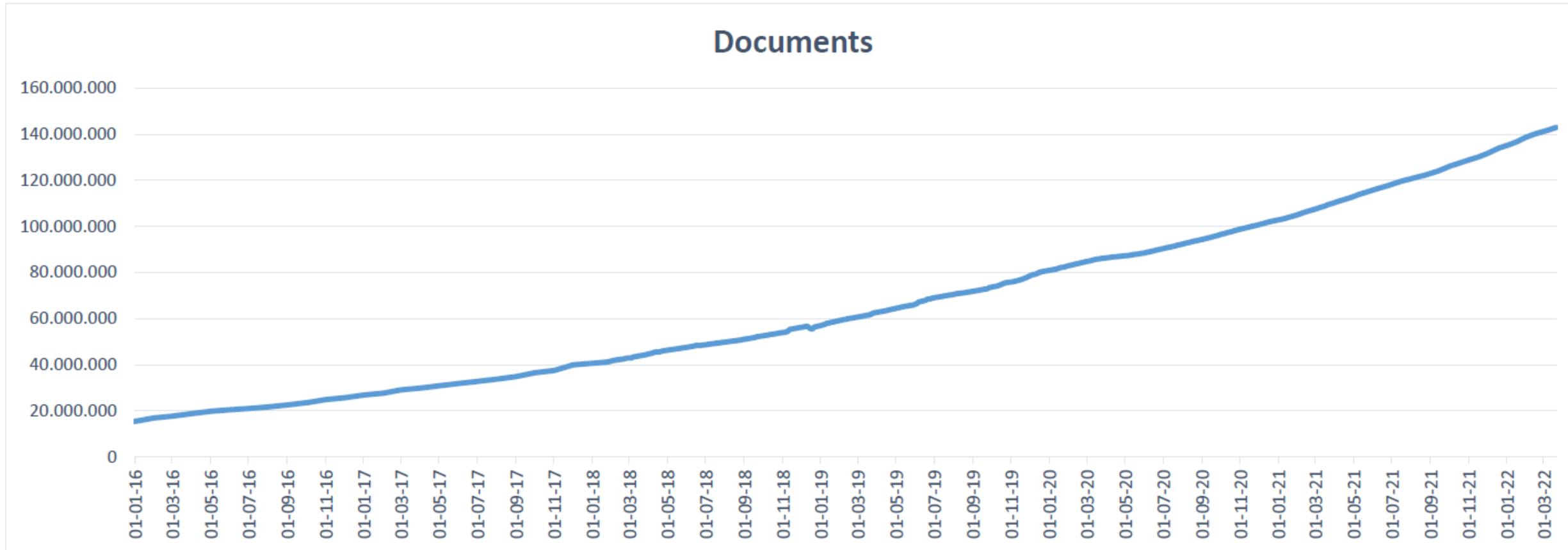
Le RSW en chiffres...

2.670.711	patients
24.482	professionnels
155.938.620	documents
1.679.548	Sumehrs

Nombre de documents :

145.468.107

Chiffres des graphes, comprennent les document désactivés



répartition des documents par profession pour patients RSW

persdentist	38.105
persdietician	856
perslogopedist	4.102
persmidwife	67.213
persnurse	1.105.500
persoccupationaltherapist	15.222
perspharmacist	3.455
persphysician	111.263.299
persphysiotherapist	89.063
perspodologist	221
perspracticalnurse	1.924

répartition des documents par profession pour patients RSW

persdentist	38.105
persdietician	856
perslogopedist	4.102
persmidwife	67.213
persnurse	1.105.500
persoccupationaltherapist	15.222
perspharmacist	3.455
persphysician	111.263.299
persphysiotherapist	89.063
perspodologist	221
perspracticalnurse	1.924

répartition des documents par profession pour patients RSW

persdentist	38.105
persdietician	856
perslogopedist	4.102
persmidwife	67.213
persnurse	1.105.500
persoccupationaltherapist	15.222
perspharmacist	3.455
persphysician	111.263.299
persphysiotherapist	89.063
perspodologist	221
perspracticalnurse	1.924



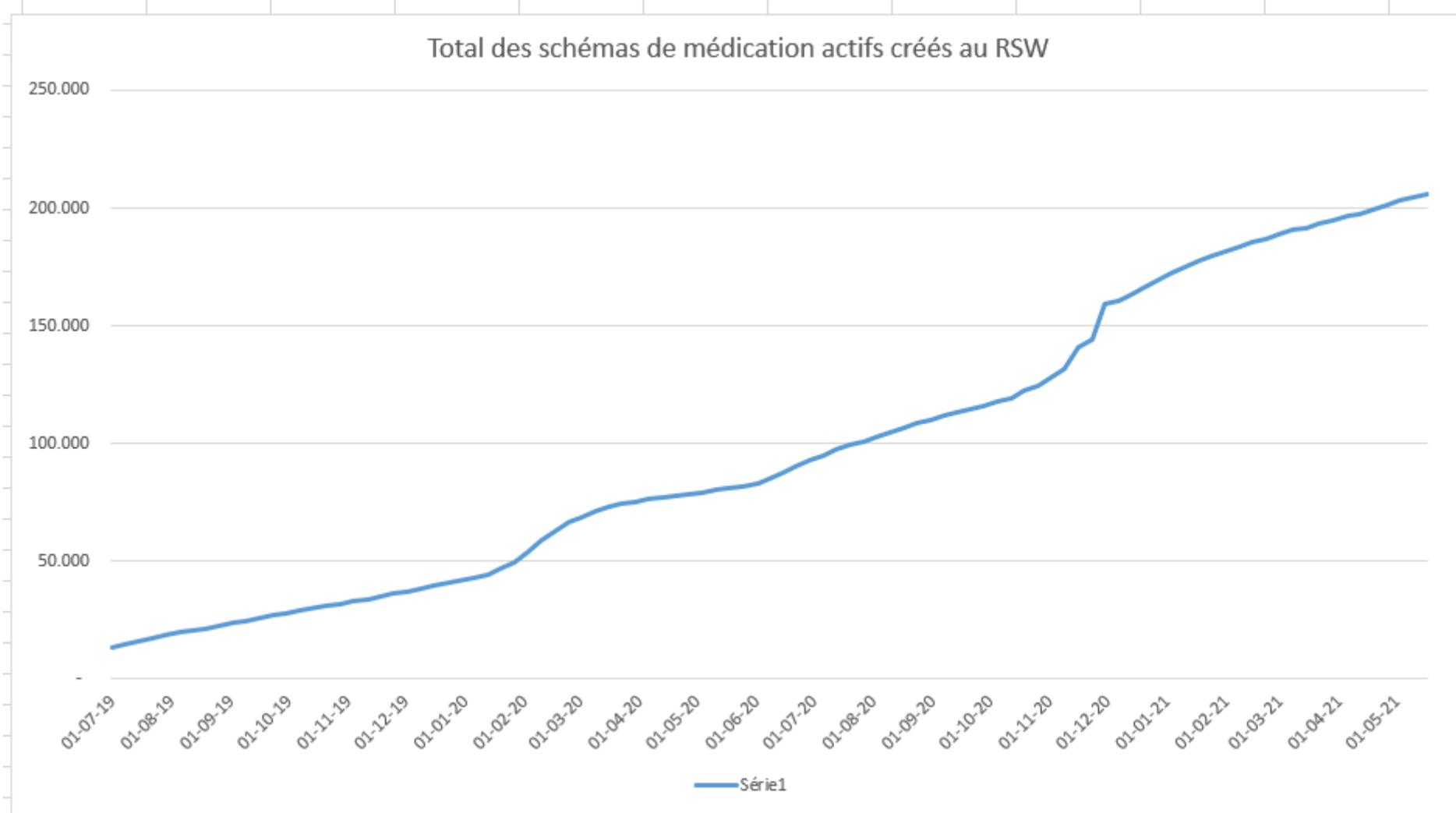
répartition des documents par type pour patients RSW

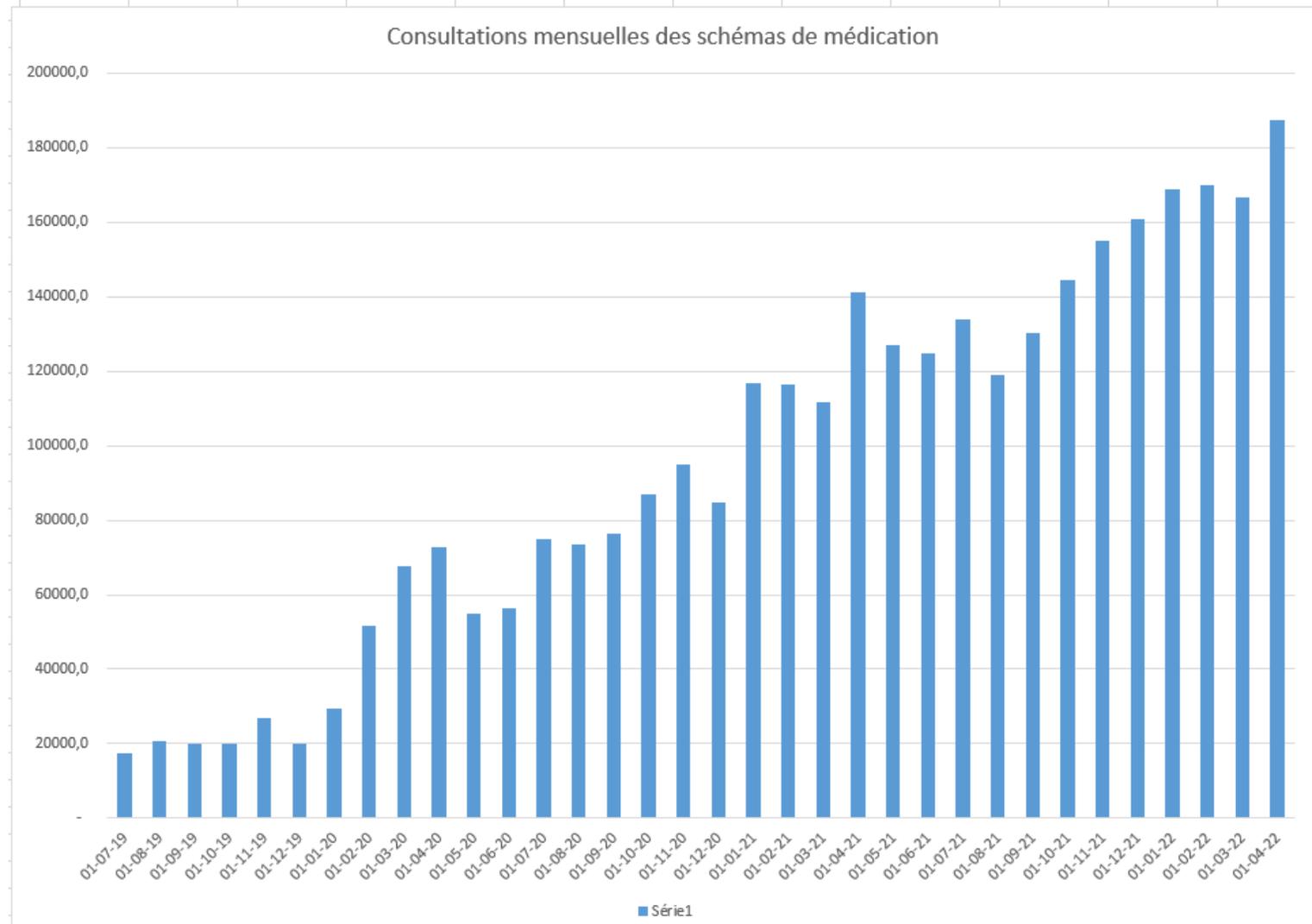
labresult	18.938	0%
result	32.501.826	54%
contactreport	1.103	0%
dischargereport	26.827	0%
note	6.044	0%
sumehr	1.584.149	3%
Autres	12.819.178	21%
radiationexposuremonitoring	78.983	0%
report	294.595	0%
referral	58.347	0%
pharmaceuticalprescription	499.717	
intervention	28.483	
quickdischargereport	26.986	
medicaladvisoragreement	249.564	
notification	39	
admission	596	
medicationscheme	3.073.953	
diarynote	137	
death	28.011	
clinicalsummary	52.528	
alert	1.268.188	
discharge	7.151.935	
applicationlink	334	
request	6.765	
telemonitoring	17	



répartition des documents par type pour patients RSW

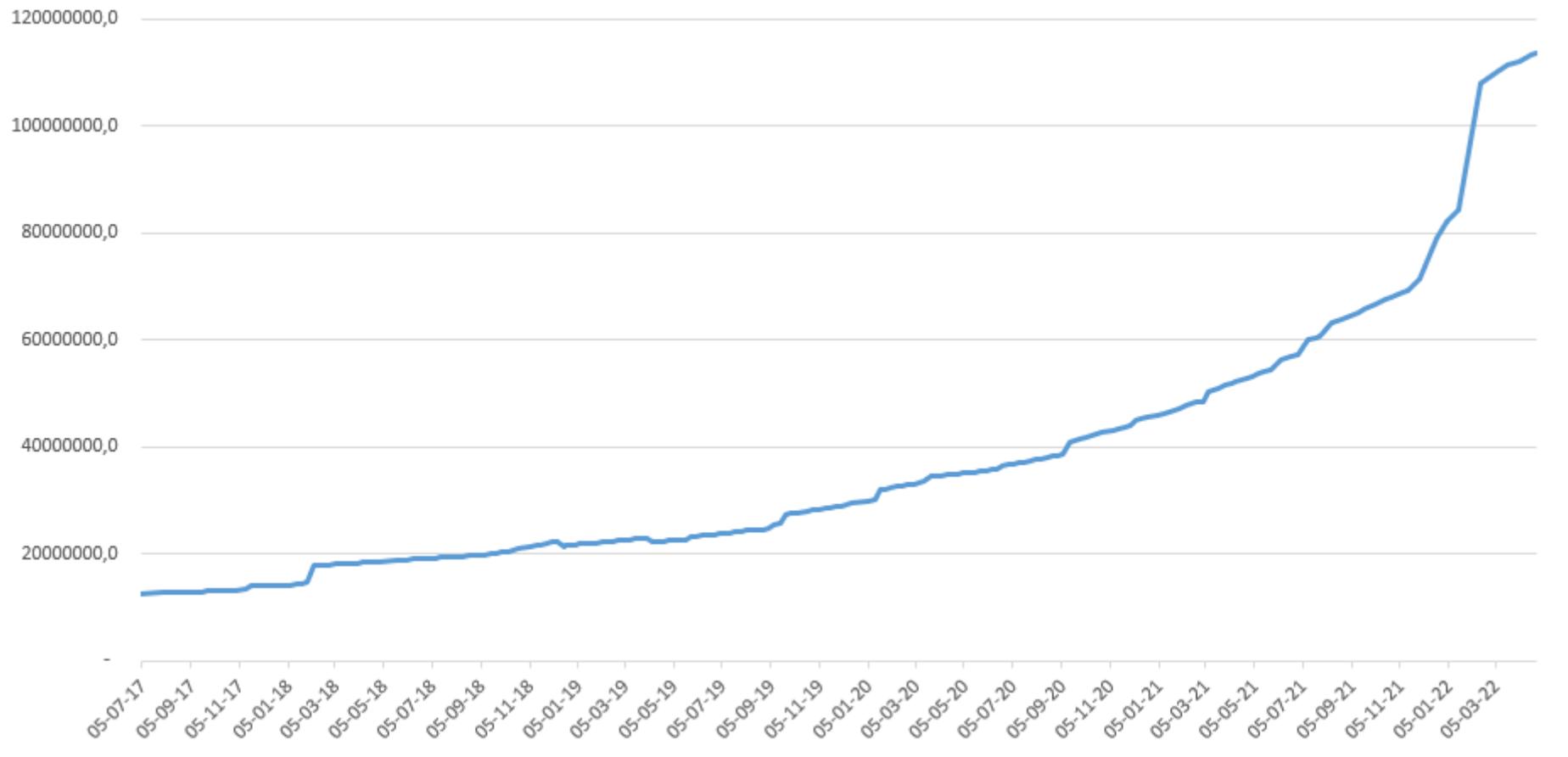
labresult	18.938	0%
result	32.501.826	54%
contactreport	1.103	0%
dischargereport	26.827	0%
note	6.044	0%
sumehr	1.584.149	3%
Autres	12.819.178	21%
radiationexposuremonitoring	78.983	0%
report	294.595	0%
referral	58.347	0%
pharmaceuticalprescription	499.717	
intervention	28.483	
quickdischargereport	26.986	
medicaladvisoragreement	249.564	
notification	39	
admission	596	
medicationscheme	3.073.953	
diarynote	137	
death	28.011	
clinicalsummary	52.528	
alert	1.268.188	
discharge	7.151.935	
applicationlink	334	
request	6.765	
telemonitoring	17	





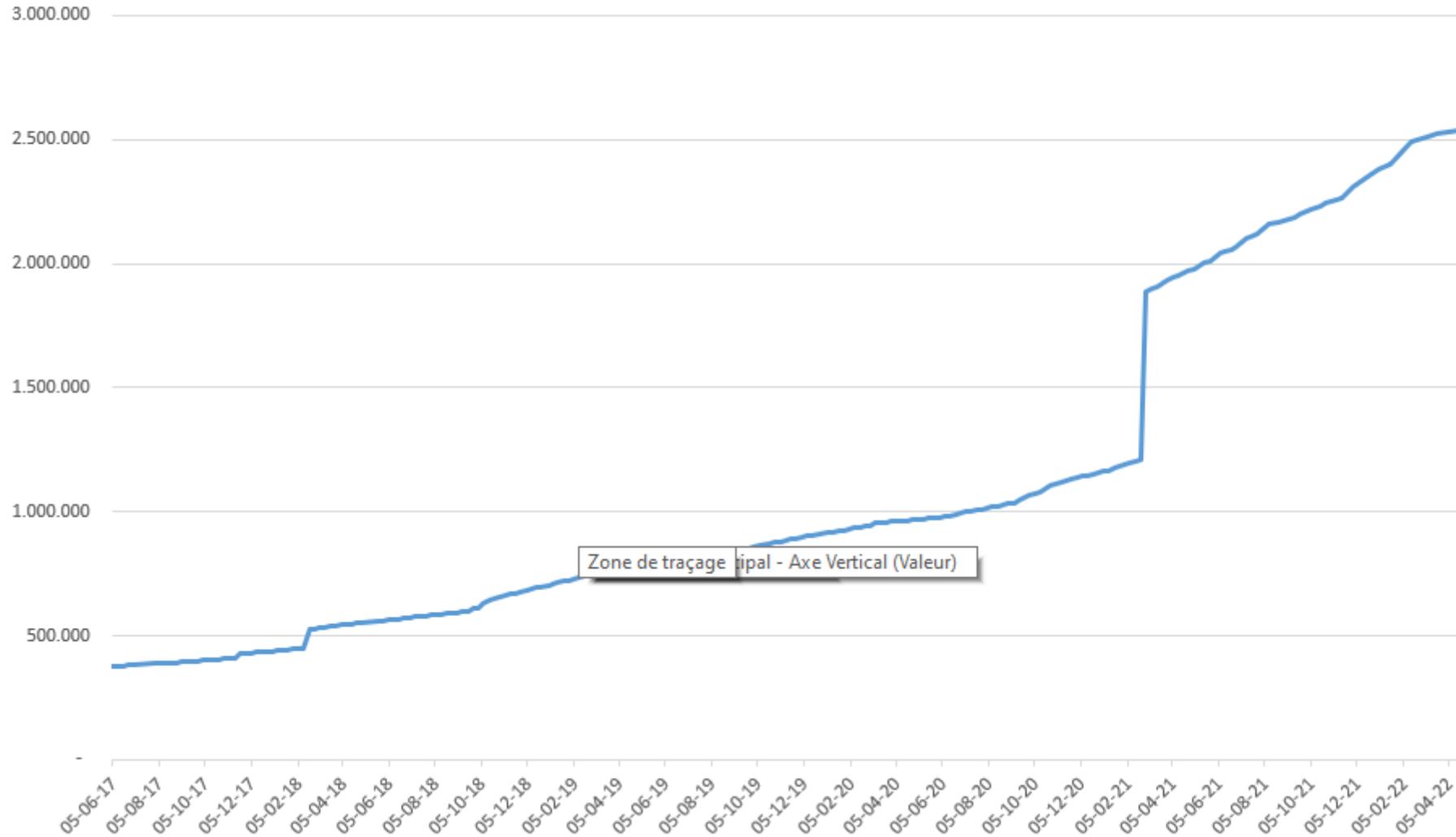


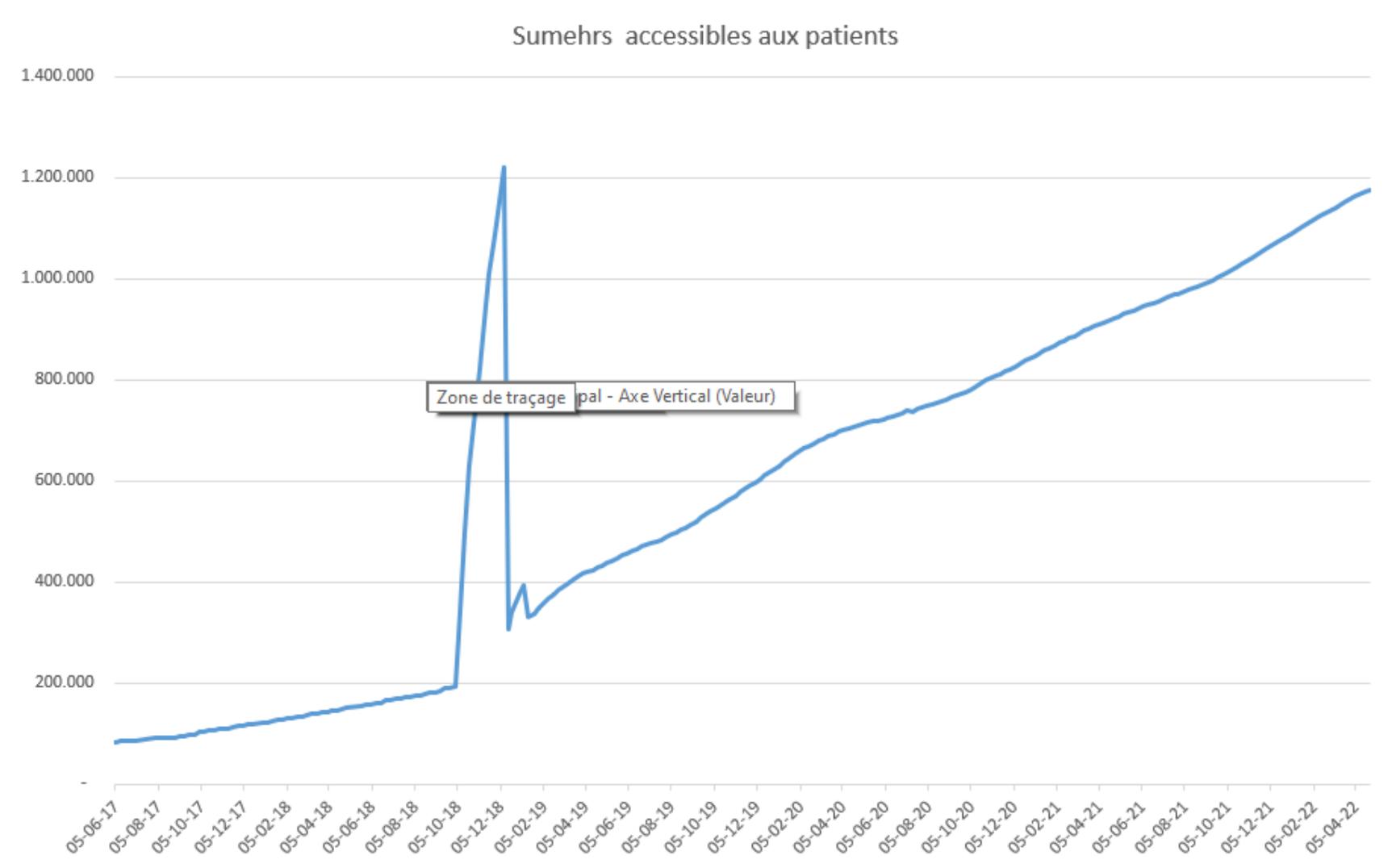
Documents accessibles aux patients





Nombre de patients avec documents accessibles





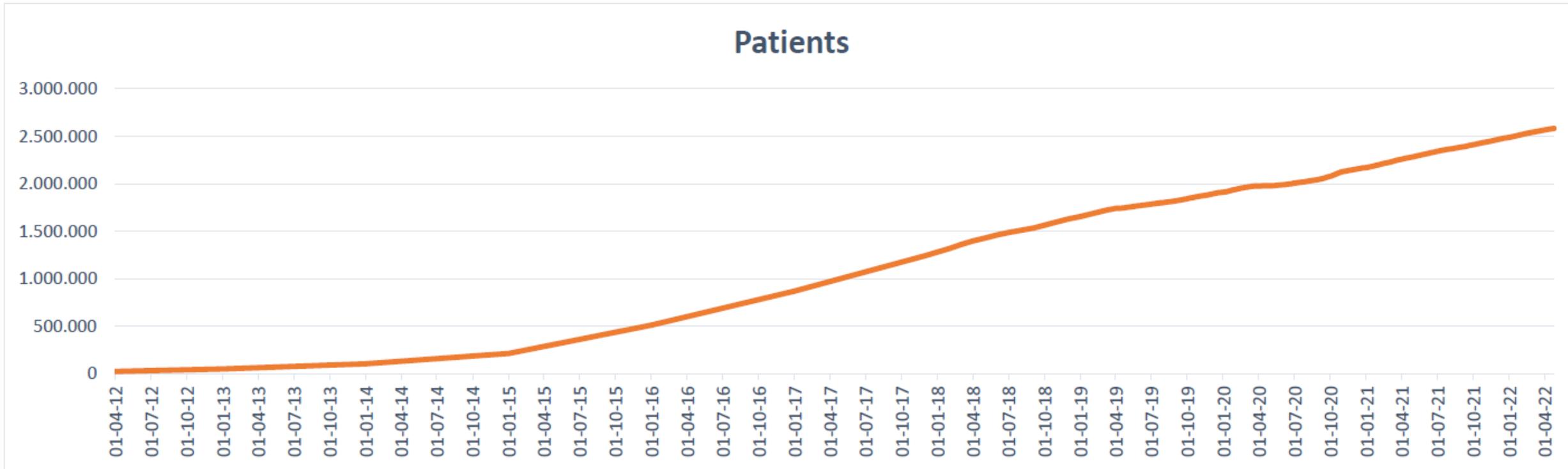
Nombre de professionnels inscrits :	23.951
--	---------------



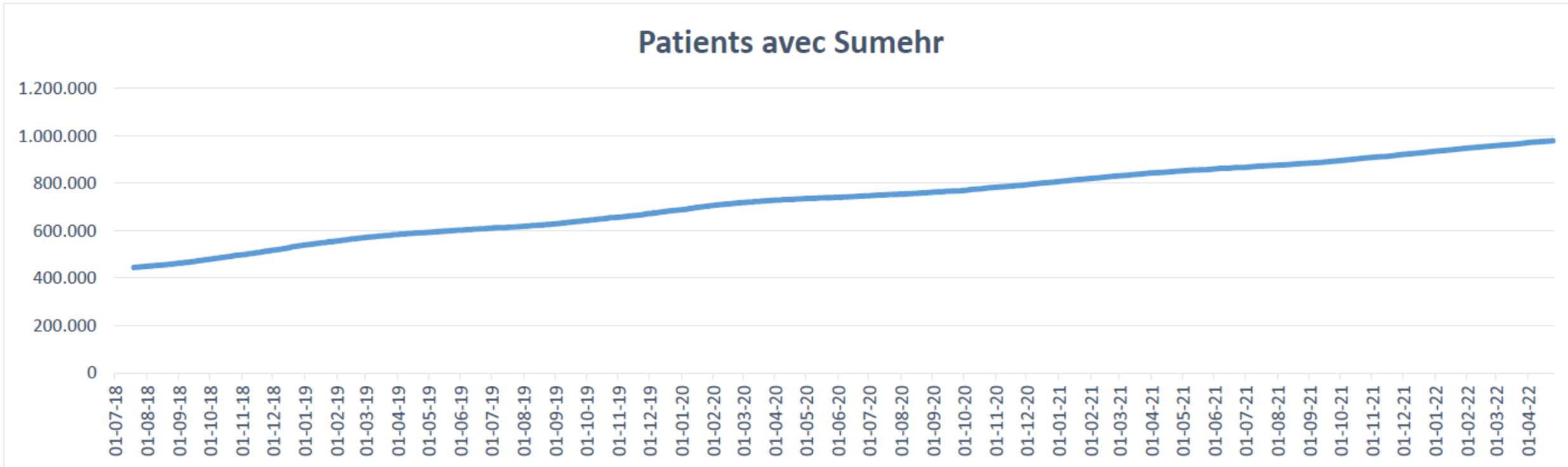
Médecins	15.561
Dentistes	1.498
Infirmiers	3.333
Sage-femmes	462
Pharmaciens	909
Kinés	1.826

= 71% population wallonne

Nombre de patients :	2.582.139
----------------------	-----------



nombre de patients RSW différents avec Sumehr	979.011
--	----------------



Quelques chiffres clés du Réseau Santé Wallon

Population wallonne	3.658.975		
Patients inscrits au RSW	2.528.767	69%	de la population wallonne inscrite
Documents disponibles	141.576.170	56	documents par patient
Documents accessibles	110.240.131	78%	des documents accessibles aux patients
Documents bloqués	3.685.682	3%	documents bloqués
Documents à libérer	1.134.077	1%	documents à libérer par le médecin traitant (max 1 mois)
Généralistes	5.588	5.588	généralistes ayant donné accès à au moins 1 document
Sumehrs accessibles	772.405	772.405	patients différents ayant accès à leur sumehr
Patients concernés	2.510.115	2.510.115	patients ayant au moins un document accessible
Patients actifs	339.381	339.381	patients ayant consulté au moins un document
Résumé patient	3.981	3.981	patients ayant rédigé leur dossier résumé

- Intro
- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- **Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement**
- Consentement et liens thérapeutiques
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- Démo
- Questions-réponses

Réseaux de santé en Belgique

4 Réseaux de santé :

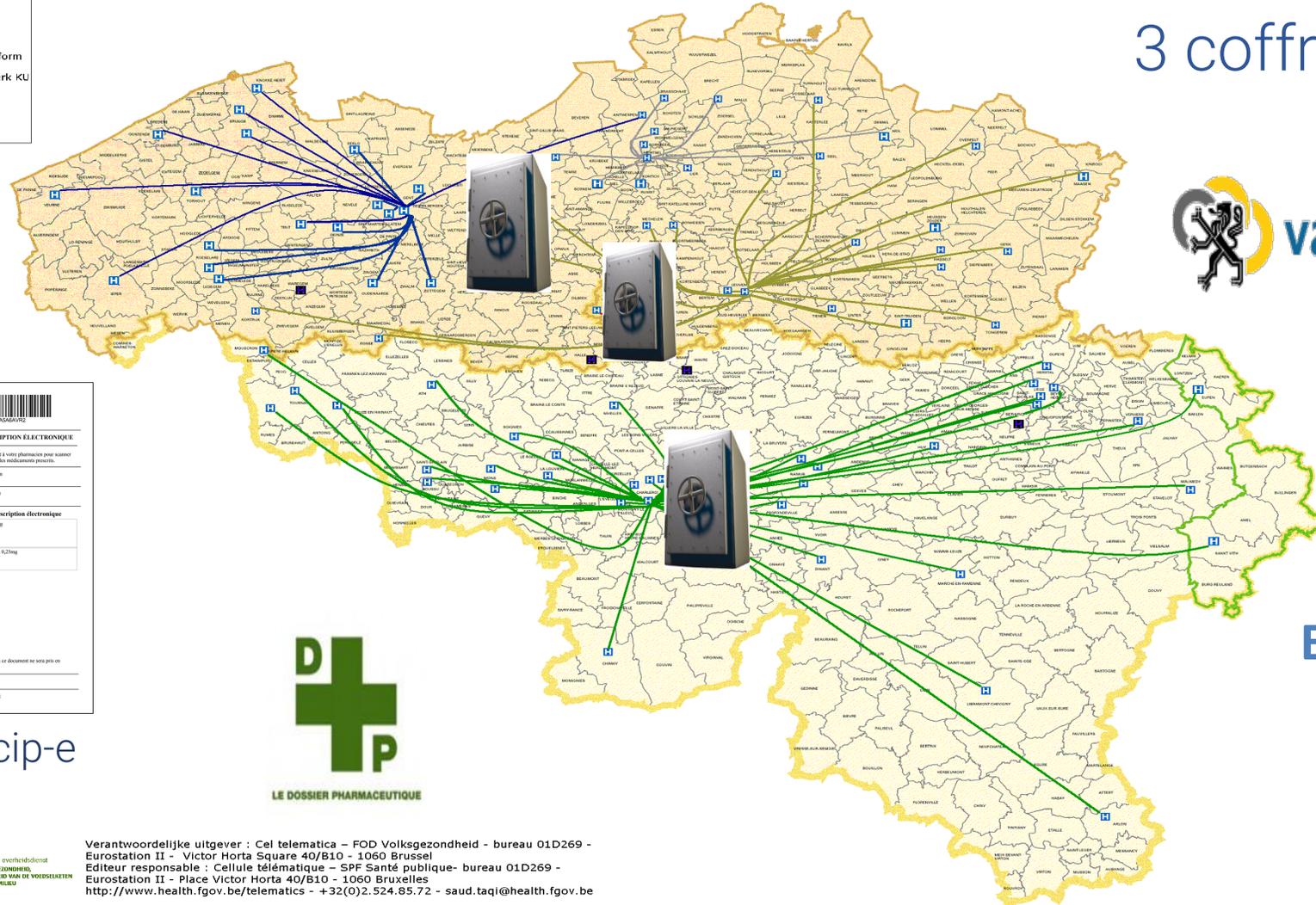
- Région Wallonne : Réseau Santé Wallon
- Région Bruxelles-Capitale : Réseau Santé Bruxellois (Abrumed)
- Région Flamande :
 - CoZo - Collaboratief Zorgplatform (région de Gand et Anvers)
 - VZN - Vlaams Ziekenhuisnetwerk KU Leuven (région de Leuven)



Ils communiquent tous entre eux grâce au projet fédéral de la plateforme e-health (projet Hub-Métahub)

Situation belge → 3 coffres-forts

- Hubs 2010**
-  ABruMeT
 -  Antwerps regionaal platform
 -  Vlaams ziekenhuisnetwerk KU Leuven
 -  Réseau Santé Wallon
 -  Regionale Hub Gent



3 coffres-forts

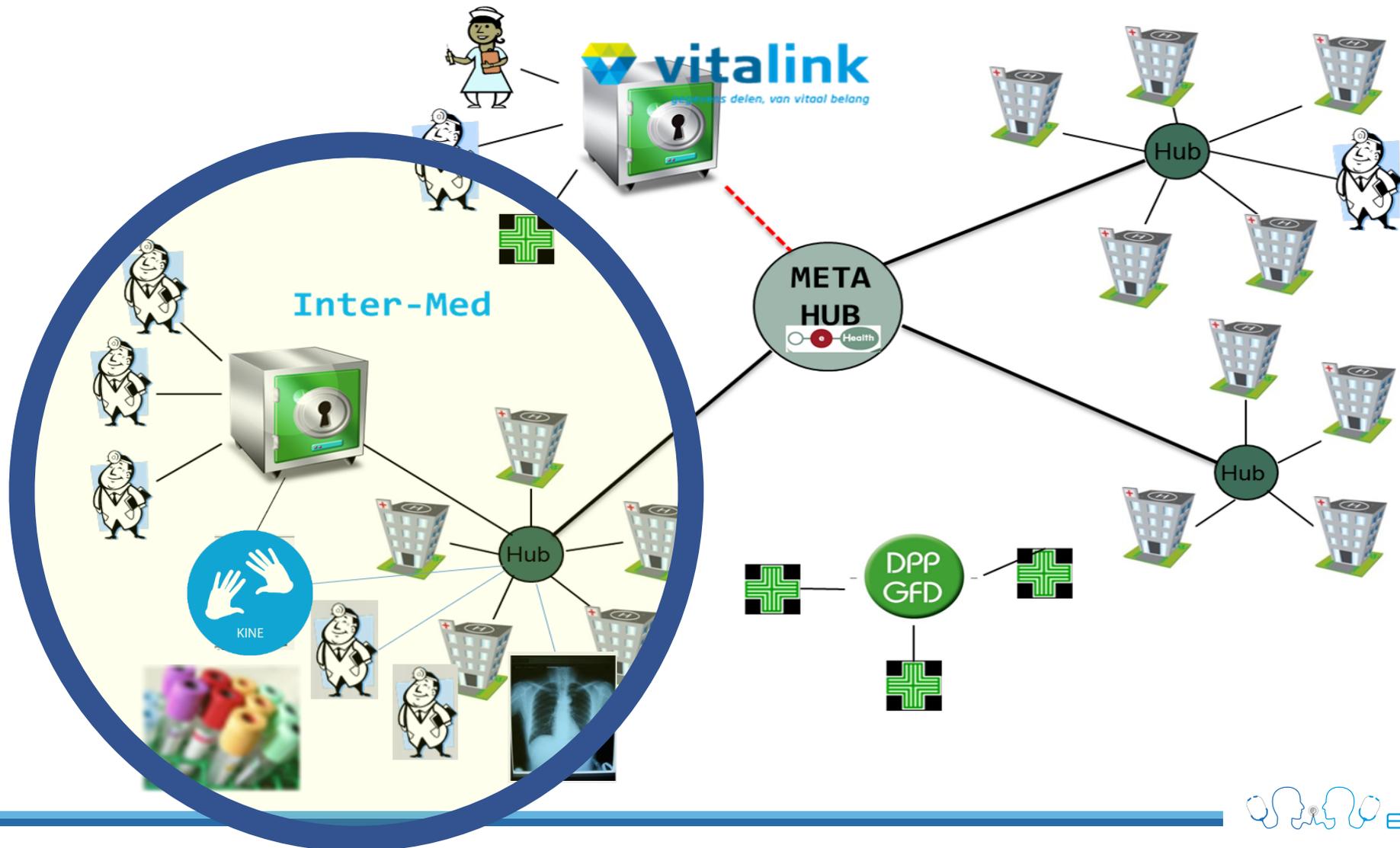


 827 9000001	
PREUVE DE PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE	
Veuillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner la consultation et vous délivrer les médicaments prescrits.	
Prescripteur: Philippe Jansen N° INAMI: 9912962004	
Médicament: Janssen Philippe N° NMR: 4812131742	
Contenu de la prescription électronique	
Miacalcil compo 100, 50mg 1 boîte (jusqu'à 3 mois)	
Miacalcil compo 100, 50mg 2 boîtes (jusqu'à 3 mois)	
Attention: aucun agent thérapeutique à ce document ni vers près ni en copie. Date: 2005/02/05 Expirable à partir du: 2009/02/05	

Recip-e

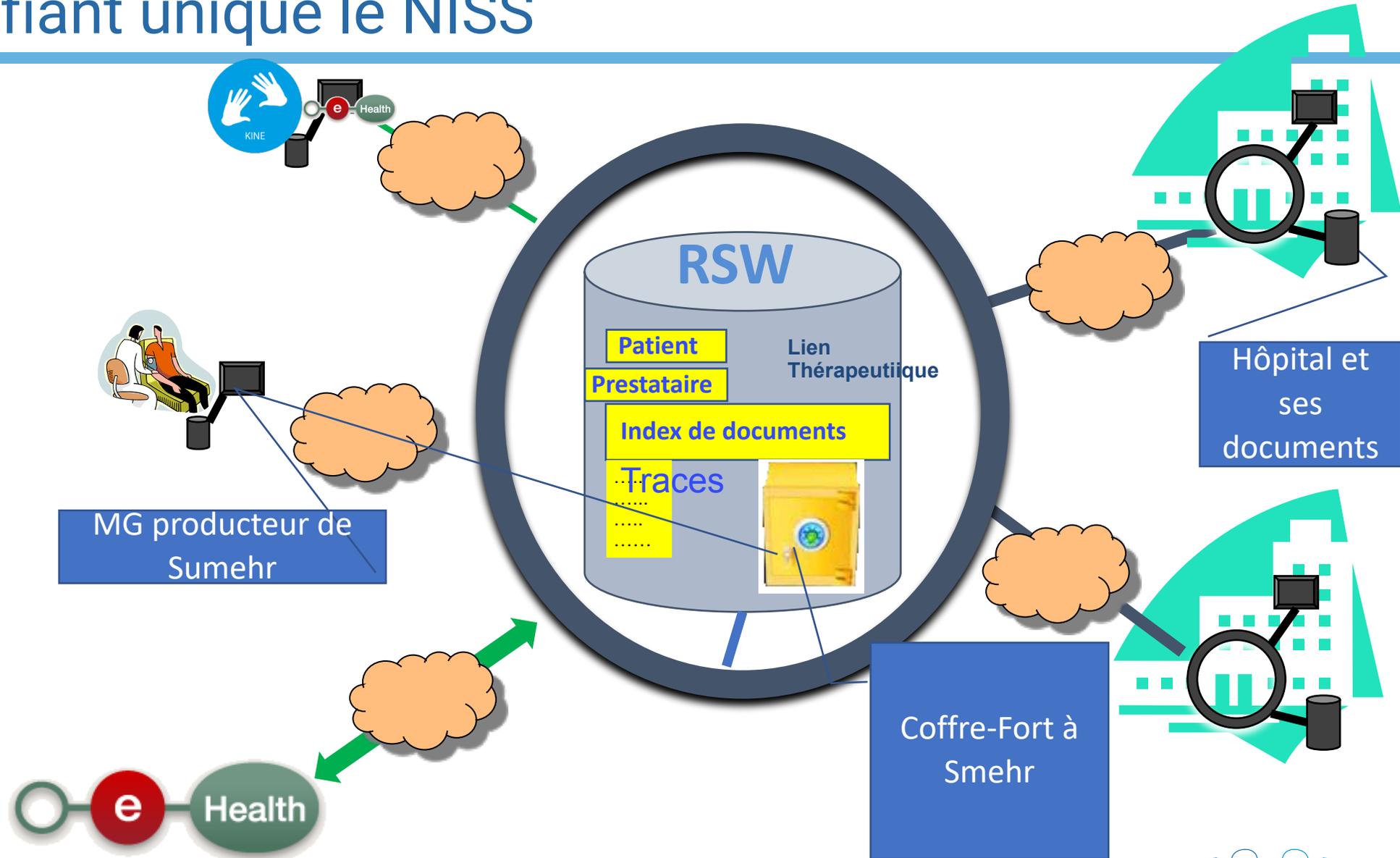


E-Vac



HUB: index central – données non-centralisées

Identifiant unique le NISS



RSW : explications on line



Réseau **Santé** Wallon

- Intro
- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- **Consentement et liens thérapeutiques**
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- Démo
- Questions-réponses

Réseau Santé Wallon

Partage contrôlé

- Bonnes données
- Au bon moment
- Aux bonnes personnes
- De la bonne manière

Favorise de meilleurs soins

- Bidirectionnel (lecture –écriture)

de données de santé

- Données à « caractère personnel »,
- Réseau adapté
- Sécurité spécifique
 - EID
 - itsme
 - Certificat e-Health
- Consentements « OPT-IN » soignant et patient

dans le cadre de soins

- Obligation d'un « lien thérapeutique »
- Pas un big-data santé

entre acteurs de santé, patient inclu!

- Multi-disciplinarité: MG, H, MS, Inf, Kin, Phar, Dent, SgF, Psychologues,....
- Grille des droits d'accès

- Intro
- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- Consentement et liens thérapeutiques
- **La matrice des droits d'accès pour les infirmiers**
- Démo
- Questions-réponses

A la date du 22 septembre 2022

Type de document	Catégorie/Rôle du prestataire de soins															
	Médecin	Sage-femme	Pharmacien Biologiste	Pharmacien Hospitalier	Pharmacien	Dentiste	Infirmier Educateur	Infirmier	Kiné	Ergo	Logopède	Diététicien	Podologue	Technicien de laboratoire	Technicien de radiologie	Autre
Sumehr	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Partiel	Oui	Oui	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel
Schéma de médication	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Note patient	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Note de journal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rapport de laboratoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Rapport de radio et imagerie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Locomotricité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Lettre de sortie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Rapport de dentisterie ou chirurgie maxilo-faciale	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Locomotricité	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Rapport de diabétologie, d'endocrinologie ou de médecine interne	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Diabète	Non	Non	Non	Non
Rapport de revalidation fonctionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Rapport d'orthopédie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Locomotricité	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Mesures de « telemonitoring » et trajets de soins	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Rapport SafeLink - Covid 19	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Autre/Règle générale	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité	Limité
Documents de santé à caractère psychiatrique	Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné

A la date du 22 septembre 2022

Éléments du Sumehr	Catégorie/Rôle du prestataire de soins															
	Médecin	Sage-femme	Pharmacien	Pharmacien	Pharmacien	Dentiste	Infirmier	Infirmier	Kiné	Ergo	Logopède	Diététicien	Podologue	Technicien de laboratoire	Technicien de radiologie	Autre
			Biologiste	Hospitalier			Educateur									
Personnes de contact	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Titulaire du DMG	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Professionnels de contact	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Volontés du patient	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Risques médicaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Risques sociaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Allergies et intolérances	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Traitements médicamenteux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Vaccinations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Traitements non médicamenteux	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Problèmes (diagnostics, antécédents ...)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les prérequis pour faire de la e-santé
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- Consentement et liens thérapeutiques
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- **Démo**
- Questions-réponses



Réseau **Santé** Wallon

- Le plan e-santé national
- Le RSW (et le RSB) : qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne, comment s'inscrire ? Quelques chiffres...
- Les prérequis pour faire de la e-santé
- Les coffres-forts et Hubs : fonctionnement
- Consentement et liens thérapeutiques
- La matrice des droits d'accès pour les infirmiers
- Démo
- Questions-réponses

Quelques mots sur e-santewallonie

➤ Qui sommes-nous ?

e-santewallonie est l'Institut wallon de la formation des prestataires de soins à la e-santé.

➤ Quelle est notre offre ?

e-santewallonie vous propose un catalogue de formations, de l'accompagnement et des informations pour parfaire vos connaissances en e-santé :

- ✓ Des formations accréditées organisées sous forme de webinaire, en présentiel et e-learning via la plateforme de formation
- ✓ De l'aide de notre helpdesk (obtention ou renouvellement du certificat e-health, accès à la plateforme de formation, conseils...)
- ✓ Des outils d'aide et d'information (RGPD, logiciels métier, RSW, MyCareNet, e-health, newsletter,...)
- ✓ Et bien plus encore...

Quelques mots sur e-santewallonie

- Inscrivez-vous ! 😊
C'est gratuit, simple et rapide.
Compléter [le formulaire](#) ne vous prendra pas plus de 2 minutes et vous permettra d'entrer dans l'univers de e-santewallonie.



EVALUATION DE LA FORMATION, VOTRE AVIS COMPTE !

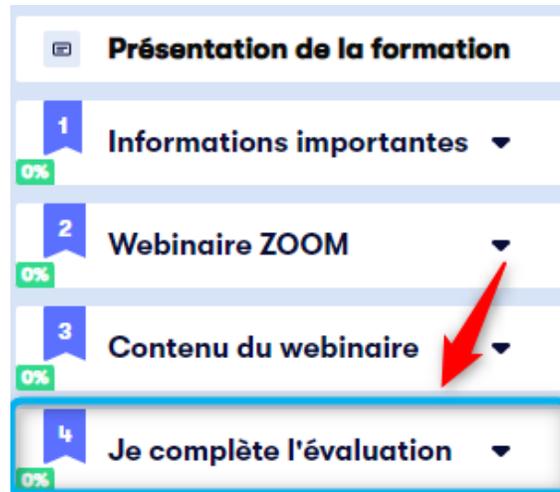
Votre avis est important pour nous et pour les autorités subsidiaires (INAMI et AVIQ).

Nous vous demandons de bien vouloir **compléter l'évaluation** du cours. Cela ne vous prendra que 2 à 3 minutes et nous sera très utile.

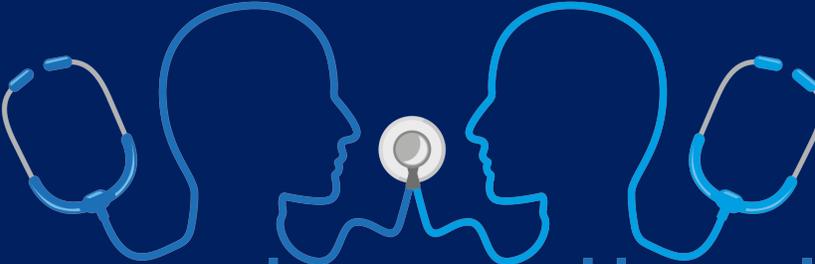
Vous trouverez cette évaluation dans le cours, sur la plateforme de formation.

Comment faire?

- 1) Connectez-vous sur la plateforme <https://e-santewallonie.institute/>
- 2) Rendez-vous dans « mes formations »
- 3) Choisissez le cours à évaluer
- 4) Rendez-vous dans le dernier chapitre « **Je complète l'évaluation** »



MERCI pour votre participation et pour l'évaluation de la formation.



e-santewallonie

En collaboration avec

